



**Avis sur le rapport sur la situation
en matière de développement durable 2016
de la Région Grand Est**

Avis adopté lors de la séance plénière du 10 novembre 2016

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en date du 21 octobre 2016,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est en date du 10 novembre 2016,

Après avoir entendu **Bruno FAUVEL**, président de la commission régionale environnement et **Bruno MALTHET**, rapporteur

**le Conseil économique, social et environnemental régional
Grand Est
a voté le présent avis à l'unanimité moins 2 abstentions**

Le CESER rappelle que le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région a pour objet d'analyser les impacts des politiques et actions de la Région sur les finalités du développement durable. Il doit permettre d'orienter les politiques à venir pour une amélioration de cette situation. Il constate que le document qui lui a été soumis ne répond pas à cet objectif. Il regrette que la Région ne se soit pas donnée le temps de l'établir. Ce document arrive en outre tardivement alors qu'il eût été plus pertinent de l'examiner avec les orientations budgétaires pour permettre un éclairage préalable des élus contribuant à déterminer les orientations régionales nécessaires à la construction du budget.

Le CESER prend acte que ce rapport, de transition, a été élaboré dans l'urgence, pour répondre à une obligation légale et éviter ainsi tout risque juridique, et que sa formalisation et les éléments présentés sont appelés à évoluer pour les exercices futurs. Certes, il contient des axes et actions qui vont dans le bon sens. Mais, en l'état, il est impossible de les évaluer au regard de ce qu'est le développement durable. Par suite, le CESER n'a pas pu réaliser un examen détaillé des éléments figurant dans ce rapport. Il rappelle, à cet égard, les attentes fortes qu'il a exprimées en mars 2016 : « *le CESER souhaite que le prochain rapport développement durable du Conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine participe à une réelle évaluation de l'action de la collectivité en matière de développement durable* ».

Le suivi de la situation en matière de développement durable nécessite de doter l'institution régionale d'un véritable outil de navigation au quotidien, d'un tableau de bord à l'usage de l'administration régionale et des élus. Il ne peut toutefois pas être élaboré sans que, au préalable, aient été définis les indicateurs, pertinents et disponibles, qui viendront mesurer en permanence les impacts des politiques au vu des objectifs que la Région s'est fixée, tant en ce qui concerne son administration que sa politique régionale, deux items qu'il convient de pouvoir différencier.

Le CESER est disposé à apporter la contribution de la société civile organisée dans le processus d'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable.

A cet effet, le CESER insiste sur le fait que le développement durable ne peut pas être regardé que par le prisme de l'environnement. Celui-ci n'est qu'un de ses trois piliers qui, sans le social et l'économie, serait dans l'incapacité de faire face aux enjeux « *de satisfaction des besoins de développement actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Pour le CESER, il s'agit là du véritable défi qu'il nous appartient de relever en développant dès aujourd'hui une vision prospective du développement durable de la Région Grand Est.



Présidence

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 70 31 79

Antenne territoriale de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
03 88 15 68 00

Antenne territoriale de Metz

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

ceser@alsacechampagneardennelorraine.eu

<http://ceser-grandest.eu/>

Retrouvez le CESER sur Twitter www.twitter.com/cesergrandest
et Facebook www.facebook.com/ceserge

